



Exploitation et conservation des écosystèmes aquatiques :
une question d'échelle ?

Colloque de l'Association Française d'Halieutique,
Pessac, 17-21 juin 2013

Table ronde - La réforme de la Politique Commune des Pêches :

Quelques éléments d'introduction au débat

Etapes

- 2009-2010 : livre vert – consultation publique – Manifeste de l'AFH
- Été 2011 : propositions de la Commission
 - Règlement de base
 - Organisation des marchés
 - FEAMP
- 2012
 - Adoption d'un texte amendé par le Conseil (Juin 2012 + février 2013)
 - Adoption d'un texte amendé par le Parlement (6/02/2013)
- 2013 (Présidence Irlandaise)
 - Trilogue
 - Texte de compromis (Mai 2013)
 - Ratification Juillet ? Entrée en vigueur 1/01/2014 ?



1 - QIT - CPT

- Commission : généralisation d'un système de CPT pour tous les navires de plus de 10 m(12 ?)
- Assises de la pêche (France) : rejet de la proposition (qualifiée « d'ultralibérale »)
- AFH :
 - Très efficace pour réduire la surcapacité (diminution du nombre de navires) et accroître la rentabilité des entreprises de pêche (survivantes)
 - Mais avec des effets de concentration redoutables pour la petite pêche côtière si les règles et droits de cession ne sont pas encadrés
 - Incompatible avec une vision Française qui fait de la pêche un outil d'aménagement des territoires côtiers ?
- Parlement et Conseil :
 - « Privatisation de la nature » - Conséquences socio-économiques ?
- Décision : subsidiarité



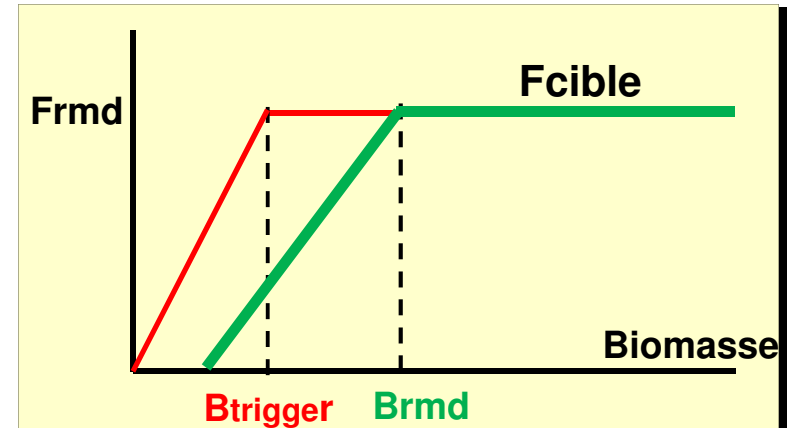
2 - Régionalisation

- Commission : mettre fin à la « micro-gestion » - développer l'approche régional
- AFH :
 - Dans le cadre de règles de gestion décidées par l'UE et mises en œuvre de manière régionalisées,
 - aller vers des plans de gestion à long terme à l'échelle des écosystèmes (qui sont aussi des territoires pour une approche participative),
- Parlement, Conseil, acteurs :
 - Tout le monde est pour
- Décision : ??
 - Les état doivent coopérer pour émettre des recommandations de gestion en consultant les CCR
 - Renvoie aux Plans de Gestion Pluri-annuels (MAP)



3 - Gestion au RMD

- Commission : gestion au RMD partout où c'est possible en 2015, partout en 2020
- Parlement :
 - Frmd en 2015 – Brmd en 2020
- Conseil:
 - Frmd en 2012 si possible ; Frmd 2020 partout
- AFH : ??
 - Il faut atteindre FRMD en 2015 pour atteindre BRMD et le RMD en 2020
 - Gascuel : Brmd comme indicateur de résultat + la règle verte
 - CIEM : estimation du Brmd pas possible (?)
- Décision : compromis
 - Frmd 2015 + souplesse pour des cas argumentés
 - Un indicateur de Brmd



4 - Rejets

- Commission : « Discard ban » -> obligation de débarquements des rejets pour les espèces sous quotas

- AFH :
 - Les textes soumis par la Commission entretiennent la confusion,
 - Faire des quotas de capture et pas de débarquement
 - La valorisation économique des captures hors taille ou hors quotas doit se faire au bénéfice exclusif de la collectivité,
 - Les mesures de développement des filières de farines animales proposées par la Commission ouvrent la porte à un accroissement incontrôlé de la pression de pêche.

- Parlement,
 - Extension de l'interdiction (obligation de débarquement) à toutes les espèces

- Conseil :
 - Augmentation des délais et des taux de tolérance



4 - Rejets

- Décision = compromis
 - Obligation de débarquement pour les espèces sous quotas (+ soumises à taille mini. En Méditerranée)
 - Compte dans les quotas (de capture)
 - Planning 2015-2017 ; De minimis 9, puis 7 puis 5 % (des captures annuels totales)
 - Si dépassement du quotas d'espèces accessoires -> compté sur le quotas de l'espèce cible (max 9% et B>Bpa)
 - Commercialisation des hors tailles pour la farine animale

Autre

- Droits de pêche en tenant compte des performances écologiques et socio-économiques des flottilles



Ce qui n'y est pas ?

- Réforme du système des quotas ?
- Simplification, régionalisation et implication des acteurs ?
- Approche écosystémiques



Merci



**Atelier AFH 2013 : Les accords de pêche : quelles relations avec les pays du sud ?
Dépasser la vieille (et inéquitable) notion de « surplus » - Didier Gascuel**